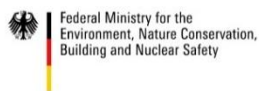


Mandaté par:



Federal Ministry for the
Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety



Department for
Business, Energy
& Industrial Strategy



Danish Ministry
of Energy, Utilities
and Climate



NAMA Facility

Document d'information générale

7^{ème} Appel pour des projets de soutien aux NAMA

1^{er} avril 2020

(version mise à jour du 10 juillet 2020)

Il s'agit d'une traduction de courtoisie pour les candidats. Seule la version anglaise du Document d'information générale constitue le document officiel pertinent pour le 7^{ème} appel à propositions. En cas d'interprétation divergente des textes, la version anglaise prévaut.

Contenu

1	Introduction.....	1
2	La NAMA Facility – De quoi s’agit-il ?	3
2.1	Les NAMA comme moyen d’atteindre les objectifs des NDC.....	3
2.2	La théorie du changement transformatif de la NAMA Facility	4
3	La gouvernance de la NAMA Facility	6
3.1	Le Conseil de la NAMA Facility (Board).....	6
3.2	«La Technical Support Unit».....	7
3.3	L’agent des financements de la NAMA Facility	7
3.4	L’organisme de soutien aux NAMA	7
3.5	Les partenaires de mise en œuvre	8
3.6	Le comité de pilotage	8
4	Le projet de soutien à la NAMA.....	10
4.1	Caractéristiques des projets de soutien aux NAMA	10
4.2	Le cycle des projets de soutien aux NAMA.....	11
5	Processus de sélection des NSP.....	12
5.1	La phase de la proposition de soutien succincte (<i>NSP Outline Phase</i>)	13
5.1.1	Les candidats dans la phase de proposition de soutien succincte.....	13
5.1.2	Soumission des propositions succinctes (<i>NSP Outlines</i>).....	15
5.1.3	Critères d’évaluation des propositions de soutien succinctes.....	15
	Critères de faisabilité.....	17
5.1.4	Processus d’évaluation lors de la phase de la proposition de soutien succincte (<i>NSP Outline Phase</i>)	18
5.2	Phase de préparation détaillée du NSP (DPP) / Phase de la proposition de soutien détaillée (<i>Proposal Phase</i>)	20
5.2.1	Soumission des propositions	21
5.2.2	Les candidats dans la phase de proposition de soutien détaillée / NSO	22
5.2.3	Critères d’évaluation.....	23
	Critères d’ambition.....	23
	Critères de faisabilité.....	24
5.2.4	Processus d’évaluation et de décision de financement des propositions détaillées.....	25
6	Mise en œuvre du NSP	26
6.1	Monitoring et évaluation.....	26
6.2	Reporting	27
6.3	Communication et gestion des connaissances	28

Annexes:

- 1 Changements par rapport aux procédures du 6^{ème} Appel
- 2 Glossaire
- 3 Liste indicative des critères d’éligibilité spécifiques pour les candidats, les partenaires de soutien des candidats et les NSO

Liste des abréviations

APD	Aide publique au développement
ASP	Partenaire de soutien du candidat (<i>Applicant support partner</i>)
BMU	Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire
BEIS	Département britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle
DPP	Phase de préparation détaillée (<i>Detailed Preparation Phase</i>)
FC	Coopération financière (<i>Financial Cooperation</i>)
GES	Gaz à effet de serre
GID	Document d'information générale (<i>General Information Document</i>)
GIZ	Agence allemande de coopération internationale (<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH</i>)
IP	Partenaire de mise en œuvre (<i>Implementing Partner</i>)
KEFM	Ministère danois du Climat, de l'Énergie et des Services publics
KfW	KfW Banque de Développement (<i>KfW Entwicklungsbank</i>)
MFA	Ministère danois des Affaires étrangères
M&E	Monitoring et Évaluation
NAMA	Mesure d'atténuation appropriée au niveau national (<i>Nationally Appropriate Mitigation Action</i>)
NDC	Contributions déterminées au niveau national (<i>Nationally Determined Contributions</i>)
NFGA	Agent des financements de la NAMA Facility (<i>NAMA Facility Grant Agent</i>)
NSO	Organismes de soutien aux NAMA (<i>NAMA Support Organisation</i>)
NSP	Projet de soutien à la NAMA (<i>NAMA Support Project</i>)
OING	Organisation internationale non gouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
TC	Coopération technique (<i>Technical Cooperation</i>)
ToC	Théorie du Changement (<i>Theory of Change</i>)
TSU	Technical Support Unit
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (<i>United Nations Framework Convention on Climate Change</i>)

Voir l'Annexe 2 pour un glossaire complet.

1 Introduction

Ce document fournit des informations générales sur la NAMA Facility, son objectif et son fonctionnement (partie A) ainsi que des informations spécifiques sur le processus de sélection des projets de soutien aux NAMA (*NAMA Support Projects* ou NSP) pour financement dans le cadre du 7^{ème} appel à propositions de la NAMA Facility (partie B). Le document a pour but d'assister les candidats potentiels dans la préparation et la soumission de propositions de soutien succinctes (*NSP Outlines*).

La NAMA Facility est un programme multi-bailleurs qui soutient la mise en œuvre de NSP qui opèrent des changements à l'échelle d'un secteur vers des voies durables, irréversibles et neutres en carbone et contribuent ainsi à la mise en œuvre de Contributions déterminées au niveau national dans les pays en développement et les économies émergentes. Pour identifier les NSP les plus ambitieux, la NAMA Facility procède à des appels à propositions ouverts et concurrentiels. Dans le cadre du 7^{ème} appel à propositions de la NAMA Facility, les ministères nationaux des pays en développement et d'autres entités juridiques sont invités à soumettre des propositions de soutien succinctes (*NSP Outlines*) pour recevoir un soutien à la mise en œuvre de leur NAMA (pour des informations plus détaillées et les critères d'éligibilité, voir sections 5.1 et 5.2).

Tous les détails sur la NAMA Facility et sur le 7^{ème} appel à propositions spécifiquement sont publiés sur le site web de la NAMA Facility www.nama-facility.org. La NAMA Facility reste attachée à un processus de demande simple et clair, à l'accessibilité directe pour les demandeurs et à un appel compétitif juste et transparent. Le processus de demande du 7^{ème} appel suit en grande partie le processus et les procédures du 6^{ème} appel. Des modifications ont été introduites pour apporter plus de clarté aux candidats potentiels, elles sont résumées en Annexe 1.

Veillez noter : En réponse aux implications de la pandémie de Covid-19 et aux commentaires des candidats potentiels, la NAMA Facility a pris la décision de prolonger le délai de soumission lors du 7^{ème} appel et d'introduire un nombre limité de changements dans les documents de candidature et les critères d'éligibilité. Tous les changements ont été communiqués via le site web de la NAMA Facility. Ce document d'information générale a été mis à jour dans la section 5.1.3 en ce qui concerne les critères d'éligibilité.

Nous nous réjouissons de recevoir vos propositions de soutien.

Partie A

La NAMA Facility en un coup d'œil

2 La NAMA Facility – De quoi s’agit-il ?

La NAMA Facility a été établie conjointement par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire (BMU) et le Département britannique des affaires, de l'énergie et de la stratégie industrielle (BEIS) en vue de **fournir un soutien financier aux pays en développement et aux économies émergentes qui font preuve de leadership dans la lutte contre le changement climatique** et qui souhaitent mettre en œuvre des NAMA transformatives menées par les pays dans le cadre de l'architecture mondiale d'atténuation à court et à moyen terme. Le Ministère danois du Climat, de l'Énergie et des Services publics (KEFM) et le Ministère danois des Affaires étrangères (MFA) ainsi que la Commission européenne ont rejoint la NAMA Facility en tant que bailleurs en 2015.

La NAMA Facility fournit un soutien financier pour la mise en œuvre des stratégies climatiques nationales et des contributions déterminées au niveau national (CDN ou NDC en anglais) via des actions d'atténuation tels que les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) dans les secteurs concernés, réalisant ainsi un changement transformatif durable vers la neutralité carbone. Ceci est réalisé grâce au financement de projets de soutien aux NAMA (NSP) en tant que parties les plus ambitieuses de ces mesures d'atténuation qui ont le potentiel de catalyser un changement transformatif vers un développement neutre en carbone dans l'ensemble du secteur. Avec cet objectif à l'esprit, les bailleurs de fonds de la NAMA Facility ont décidé d'organiser des appels ouverts et concurrentiels pour des propositions de soutien succinctes (*NSP Outlines*) et sélectionnent les NSP les plus ambitieux, innovants et prometteurs pour financement. Conformément à cette stratégie, la NAMA Facility n'a pas d'orientation régionale ou sectorielle. Le niveau d'ambition est évalué dans le contexte de chaque pays.

Les contributions financières des gouvernements allemand, britannique et danois et de la Commission européenne à la NAMA Facility font partie de l'engagement pris par les pays industrialisés lors des négociations sur le climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC ou UNFCCC en anglais) à Copenhague et Cancún de mobiliser conjointement 100 milliards d'USD par an d'ici 2020 pour financer des activités d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement. En démontrant une architecture innovante conçue pour fournir un soutien sur mesure directement accessible à la mise en œuvre des NDC via des NAMA transformatives, et en alimentant les processus internationaux en leçons apprises, la NAMA Facility contribuera aux efforts mondiaux de réduction des émissions ainsi qu'au débat international sur la finance climat. En janvier 2020, les bailleurs de la NAMA Facility ont déclaré leur engagement continu à l'égard des objectifs de la NAMA Facility et de lancer le 7^{ème} appel à propositions pour des projets de soutien aux NAMA en avril 2020.

2.1 Les NAMA comme moyen d’atteindre les objectifs des NDC

Le concept des **mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA)** a été développé par le biais de négociations internationales dans le cadre de l'UNFCCC. D'abord mentionnées à la COP13 en 2007, les NAMA sont considérées comme des mesures volontaires d'atténuation du changement climatique par les économies émergentes et les pays en développement pour être intégrées dans leurs plans de développement nationaux. En amenant les pays vers une trajectoire de neutralité carbone,

les NAMA ont le potentiel de contribuer de manière significative aux efforts mondiaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les NAMA sont considérées comme des éléments constitutifs pour mettre en œuvre les objectifs des **contributions déterminées au niveau national (NDC)** qui ont été adoptées à travers l'Accord de Paris lors de la COP21 en décembre 2015. 43 NDC mentionnent spécifiquement les NAMA comme modalité de mise en œuvre pour le NDC. De cette manière, l'Accord de Paris, à travers les NDC adoptées, fournit le contexte pour que les NAMA jouent un rôle majeur dans les actions de lutte contre le changement climatique.

Afin de souligner ce lien conceptuel entre les NDC et les NAMA, la NAMA Facility exige que les propositions de soutien succinctes (NSP Outlines) se réfèrent spécifiquement au contexte du NDC du pays.

2.2 La théorie du changement transformatif de la NAMA Facility

Lorsqu'elle a été lancée en 2012, la NAMA Facility a été déterminante lors de l'établissement du concept de "changement transformatif". Le concept a pris de l'ampleur avec l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat (GCF) et est également appliqué dans l'Accord de Paris. La NAMA Facility continue de concentrer ses efforts sur la **catalysation du changement transformatif vers un développement durable neutre en carbone**, soutenant l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à «nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels».

La NAMA Facility insiste sur la manière dont une combinaison de différents types d'interventions - en particulier réglementaires et financières - peut déclencher des comportements et des modes de consommation et de production plus favorables au climat dans les pays en développement. Le soutien de la NAMA Facility permet aux acteurs publics et privés des économies émergentes et des pays en développement de surmonter les obstacles financiers à des comportements et des modes de consommation plus respectueux du climat et à l'utilisation de technologies favorisant des trajectoires de neutralité carbone.

Le portefeuille de NSP démontre qu'à travers les différents secteurs, ces technologies peuvent devenir économiquement viables. Ainsi, ils encouragent et facilitent d'autres investissements dans des NAMA plus larges. (Voir aussi la fiche d'information sur le changement transformatif sur le site web de la NAMA Facility: http://www.nama-facility.org/fileadmin/user_upload/publications/factsheets/2014-08_factsheet_nama-facility_potential-for-transformational-change.pdf).

La Théorie du Changement (ToC) (Figure 1 ci-dessous) cherche à illustrer le potentiel de transformation en décrivant la voie des changements qui devront être initiés à travers le soutien de la NAMA Facility. Ces changements souhaités sont principalement déclenchés par les NSP individuels. Les NSP devront démontrer comment la finance climat contribuera efficacement à un changement transformatif. Étant donné que l'objectif de la NAMA Facility est d'appuyer la *mise en œuvre* de NAMA, les NSP se concentrent sur les mécanismes de soutien financier qui servent à mobiliser les investissements en capital pour des voies de développement neutres en carbone. Un soutien technique et un

renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires dans les pays partenaires peuvent être fournis pendant la mise en œuvre du NSP afin de faciliter cet objectif.

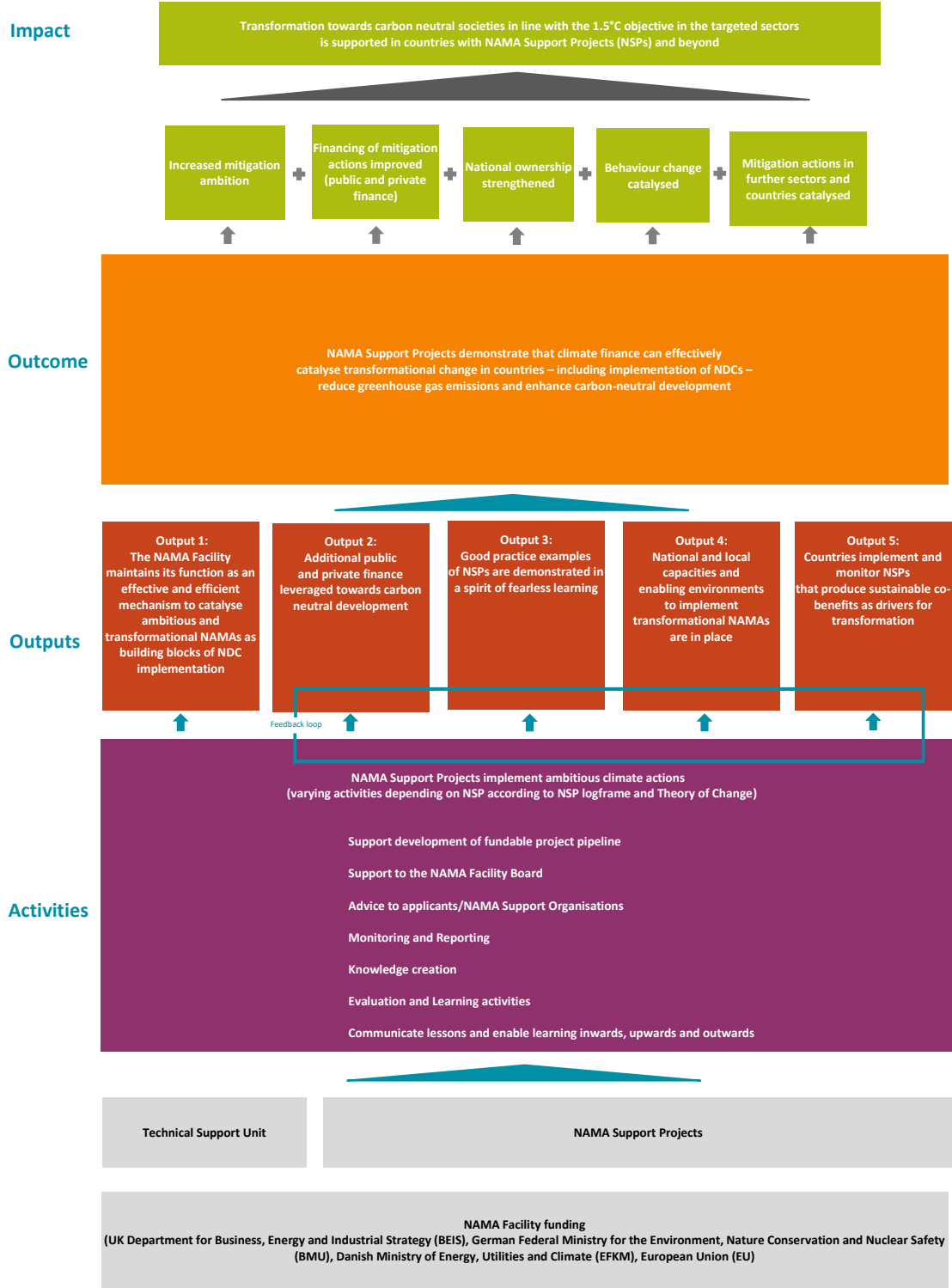


Figure 1: Théorie du Changement de la NAMA Facility

3 La gouvernance de la NAMA Facility

La section suivante comprend une brève introduction à la structure de gouvernance globale de la NAMA Facility et aux parties prenantes impliquées dans le soutien à la mise en œuvre d'un NSP dans le cadre de la NAMA Facility.

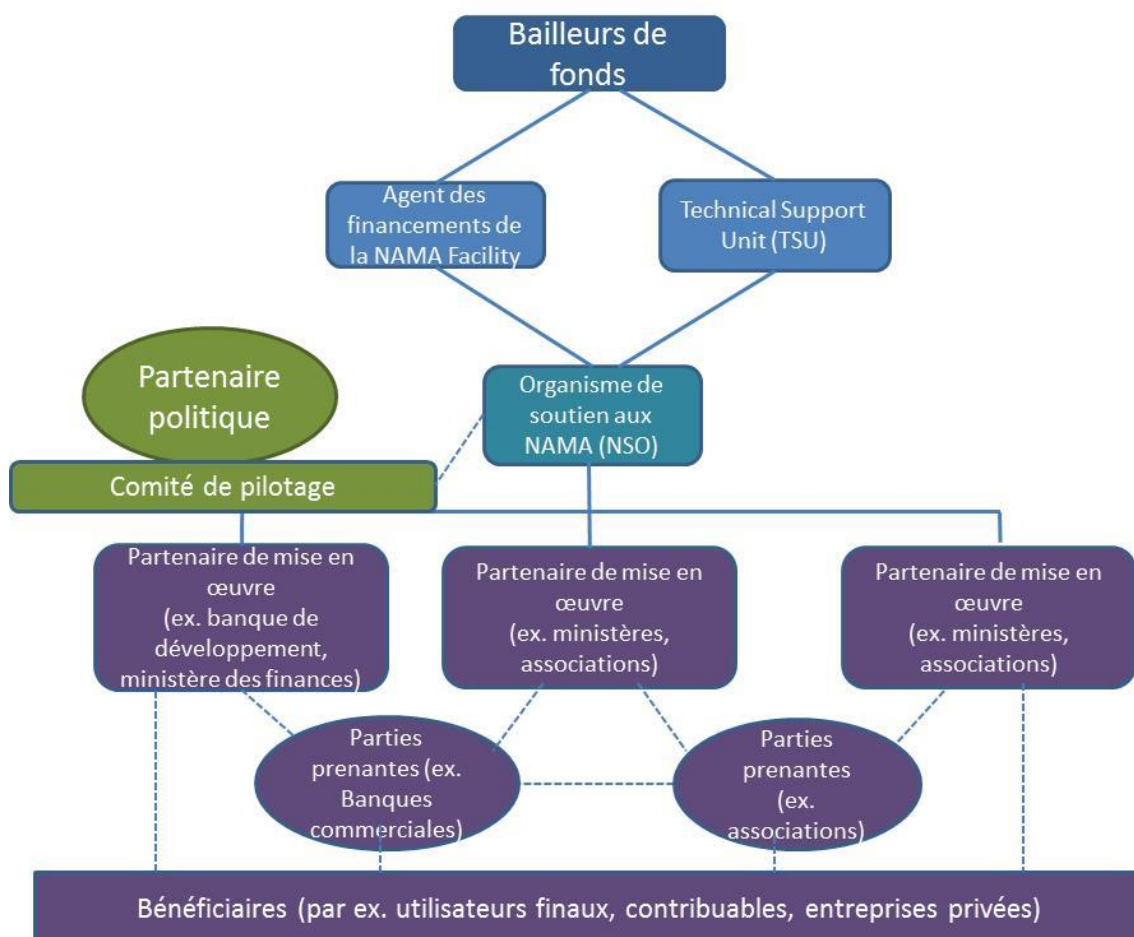


Figure 2: Structure organisationnelle de la NAMA Facility

3.1 Le Conseil de la NAMA Facility (Board)

L'organe décisionnel central de la NAMA Facility est son Conseil. Il comprend des représentants des donateurs de la NAMA Facility. Le Conseil prend toutes les décisions sur la stratégie, les politiques et les lignes directrices et sélectionne les NSP pour financement. Les décisions formalisées du Conseil sont à la base de l'octroi de financements aux candidats/partenaires de soutien du candidat pour la phase de préparation détaillée du NSP (DPP – *Detailed Preparation Phase*) et aux organismes de soutien aux NAMA (NSO – *NAMA Support Organisations*) pour la phase de mise en œuvre du NSP.

3.2 «La Technical Support Unit»

La « Technical Support Unit » (TSU) aide le Conseil à gérer la NAMA Facility. La TSU est le secrétariat de la NAMA Facility et le point focal pour les gouvernements nationaux, les partenaires de mise en œuvre ainsi que pour les NSO et autres parties prenantes. La TSU est responsable :

- d'organiser des appels à propositions pour des NSP, de piloter l'évaluation des propositions de soutien succinctes (NSP Outlines) et des propositions de soutien détaillées (NSP Proposals);
- du monitoring et de l'évaluation de l'ensemble de la NAMA Facility, du reporting aux donateurs;
- de la communication au sein de la NAMA Facility et avec les parties prenantes externes;
- de faciliter la capitalisation des leçons apprises.

Certains processus, tels que l'évaluation de la NAMA Facility et les évaluations dans le cadre du processus de sélection des NSP, sont menés par des experts indépendants qui rendent compte directement au Conseil pour assurer l'impartialité et éviter des conflits d'intérêts potentiels.

3.3 L'agent des financements de la NAMA Facility

La GIZ a été commissionnée en tant qu'agent des financements de la NAMA Facility (NFGA – *NAMA Facility Grant Agent*). Étant donné que ni la NAMA Facility ni la TSU ne sont des entités juridiques distinctes, le rôle de la GIZ en tant que NFGA de la NAMA Facility consiste à gérer les fonds et toutes les procédures de passation de marchés et de contractualisation au nom de la NAMA Facility.

Le NFGA veillera à ce que le financement de la NAMA Facility pour la mise en œuvre des mécanismes de financement soit fourni aux NSP de manière appropriée.

3.4 L'organisme de soutien aux NAMA

Les organismes de soutien aux NAMA (NSO - NAMA Support Organisations) sont des entités juridiques qualifiées, approuvées par le gouvernement national pour assurer la *mise en œuvre* (par opposition à la phase de préparation détaillée) d'un NSP. Étant donné que le financement de la NAMA Facility ne peut être fourni directement aux institutions gouvernementales partenaires telles que les ministères, les NSO seront les partenaires contractuels de la NAMA Facility et les bénéficiaires du financement. Les NSO seront responsables et devront rendre compte de l'utilisation correcte des fonds et des services, de la gestion financière et administrative du NSP, du monitoring du NSP et du reporting à la TSU.

Les entités éligibles en tant que NSO sont les suivantes :

- National : banques de développement, fonds de développement, organismes publics, agences publiques, fondations, organisations nationales non gouvernementales (ONG), etc.
- International : banques de développement régionales ou internationales, agences des Nations Unies (ONU), agences de développement bilatérales et multilatérales, organisations internationales non gouvernementales (OING), fondations internationales, etc.

Les NSO doivent remplir les critères d'éligibilité stipulés en section 5.2.2. et l'annexe 3 de ce document d'information générale.

Le NSO (seul ou en tant que consortium) doit démontrer qu'il dispose de toutes les capacités nécessaires pour mettre en œuvre le NSP, y compris le mécanisme de financement.

Dans le cas où une entité ne couvre qu'une partie des qualifications requises, par ex. une OING ayant une expérience purement technique sans expérience dans la gestion de fonds d'investissement majeurs, il est recommandé d'identifier un partenaire de consortium pour couvrir les qualifications requises restantes. Les compétences requises pourraient également être fournies par un partenaire de mise en œuvre (IP – *Implementing Partner*) national. Dans le cas où un consortium est formé, tous les partenaires et leurs rôles doivent être bien définis et, le cas échéant, qui sera le responsable du consortium et donc l'entité responsable à devenir le partenaire contractuel du NFGA.

3.5 Les partenaires de mise en œuvre

Les partenaires de mise en œuvre (IP – *Implementing Partners*) sont les principaux partenaires nationaux pour la mise en œuvre du NSP. Dans le cas d'une organisation nationale postulant comme NSO, le partenaire de mise en œuvre et le NSO peuvent être les mêmes. Les NSO doivent inclure des IP nationaux avec un mandat national spécifique pour la mise en œuvre, à moins que le NSO lui-même n'ait un tel mandat. Il est recommandé que le NSO soit formellement lié à l'IP, par ex. par des accords de coopération, des protocoles d'accord ou d'autres accords qui précisent leurs rôles et responsabilités respectifs.

Des exemples d'IP typiques sont :

- des ministères (sectoriels) nationaux et d'autres entités publiques et / ou privées ; et
- des institutions financières, telles qu'une banque de développement nationale ou le ministère des finances

Les IP devraient être des entités existantes ayant le mandat national requis et posséder l'expérience pertinente pour mettre en œuvre et exploiter des NAMA.

3.6 Le comité de pilotage

La forte participation et appropriation du gouvernement national sont essentielles au succès du NSP. Les institutions gouvernementales (ministères nationaux et autres institutions sectorielles) doivent être fortement engagées dans la gestion et la mise en œuvre du NSP dans le cadre de la NAMA globale.

Pour assurer le contrôle politique et l'orientation par le partenaire politique national, il est recommandé d'établir un comité de pilotage pour chaque NSP. La mise en place de ce comité de pilotage et ses fonctions sont définies lors de la phase de préparation détaillée du NSP et établies dans la proposition de soutien détaillée du NSP.

Partie B

Le cycle des projets de soutien aux NAMA et le processus de sélection

4 Le projet de soutien à la NAMA

4.1 Caractéristiques des projets de soutien aux NAMA

La NAMA Facility vise à financer la mise en œuvre des NSP les plus prometteurs et les plus ambitieux, tout en étant réalisables. Les NSP devraient avoir les caractéristiques suivantes:

- Les NSP sont pilotés par les pays et intégrés dans les stratégies et plans de développement nationaux.
- Les NSP s'intègrent dans des programmes ou politiques sectoriels avec une référence spécifique à une contribution déterminée au niveau national (NDC).
- Les NSP comprennent une combinaison de réformes politiques et / ou réglementaires et de mécanismes financiers. Les politiques doivent servir à créer un environnement favorable, tandis que la réglementation et les mécanismes de financement acheminent les flux financiers vers les investissements conduisant à des voies de développement neutres en carbone. La réglementation et les mécanismes financiers devraient servir à éliminer les obstacles potentiels à l'investissement et à mobiliser du soutien public et privé pour les activités d'atténuation. Le soutien financier ne doit pas être utilisé pour atténuer les risques macroéconomiques tels que les risques de variation des taux de change ou le risque d'inflation.
- Les fonds du NSP sont utilisés pour mobiliser des investissements publics et / ou privés supplémentaires. Une stratégie de retrait progressif du soutien de la NAMA Facility et d'introduction progressive d'autres sources de financement, y compris un financement national pour une mise en œuvre autonome à long terme, doit faire partie du NSP.
- Les fonds fournis par la NAMA Facility doivent servir et être dépensés conformément à l'objectif du bien public dans le contexte de la coopération internationale pour le développement durable. Cela doit être garanti jusqu'au bénéficiaire final / bénéficiaire du financement.

Outre les caractéristiques mentionnées ci-dessus, les NSP doivent répondre aux critères suivants :

- Temps de mise en œuvre du NSP : entre 3 et 5 ½ ans;
- Temps de préparation du NSP (DPP) : max. 15 mois;
- Le financement du NSP et les investissements connexes doivent être admissibles à titre d'aide publique au développement (APD) tout au long de la période de mise en œuvre du NSP. Le pays de mise en œuvre doit figurer sur la liste établie par le CAD - OCDE.

Le volume total de financement demandé à la NAMA Facility pour la mise en œuvre du NSP devrait être de l'ordre de 5 à 20 millions d'euros. Dans des cas exceptionnels, ce volume pourrait s'écarter de la plage susmentionnée. Cette fourchette de financement ne comprend pas le financement de la phase de préparation détaillée (DPP).

4.2 Le cycle des projets de soutien aux NAMA

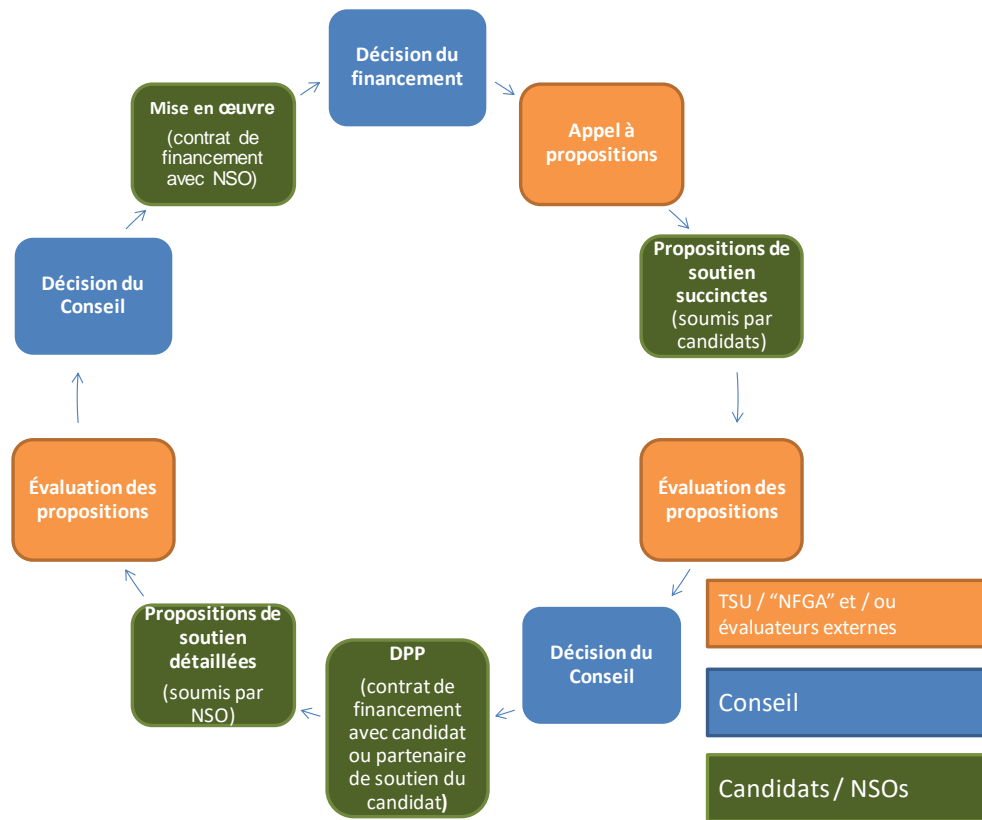


Figure 3 : Le cycle du NSP

5 Processus de sélection des NSP

À la suite de la décision du Conseil de financer de nouveaux NSP, la TSU lance le processus de sélection pour les NSP au moyen d'un appel public pour des propositions de soutien. Afin d'identifier les projets les plus ambitieux et réalisables, un processus de sélection concurrentiel en deux phases s'applique.

- **Phase 1 (Phase de la proposition de soutien succincte - *Outline phase*)** : La sélection s'opère parmi les propositions de soutien déposées, relativement courtes, qui sont soumises à un examen approfondi sur documents, et pour certaines sur place, effectué par un évaluateur externe indépendant et la TSU. Les NSP qui réussissent l'évaluation sont recommandés au Conseil pour financement de la phase de préparation détaillée (DPP).
- **Phase 2 (Phase de préparation détaillée, DPP / Phase de la proposition de soutien détaillée – *Proposal phase*)** : Durant la DPP, un soutien sera fourni pour une préparation plus détaillée des NSP. La mise à disposition d'un soutien financier pour la DPP sera liée aux progrès réalisés par rapport aux jalons cruciaux de la DPP. À la fin de la DPP, la sélection sera basée sur la proposition de soutien détaillée intégrale, qui est le résultat de la DPP. Les propositions font l'objet d'une évaluation approfondie par la TSU et des experts externes ; celles qui réussissent l'évaluation sont recommandées au Conseil. Selon le résultat de l'évaluation et le financement disponible, le Conseil prend une décision finale concernant le financement de la mise en œuvre du NSP.

Il n'y a pas d'automatisme pour les NSP qui ont réussi la phase de proposition succincte et qui ont reçu un financement pour la DPP pour recevoir également un financement pour la mise en œuvre. Les décisions de financement dépendent de l'évaluation des propositions de soutien détaillées soumises et du financement disponible. Les propositions des NSP qui réussissent le processus d'évaluation mais ne peuvent pas être financées immédiatement en raison de fonds limités peuvent être prises en considération dès que de nouveaux fonds seront disponibles. Elles pourraient également être soumises à d'autres facilités de financement.

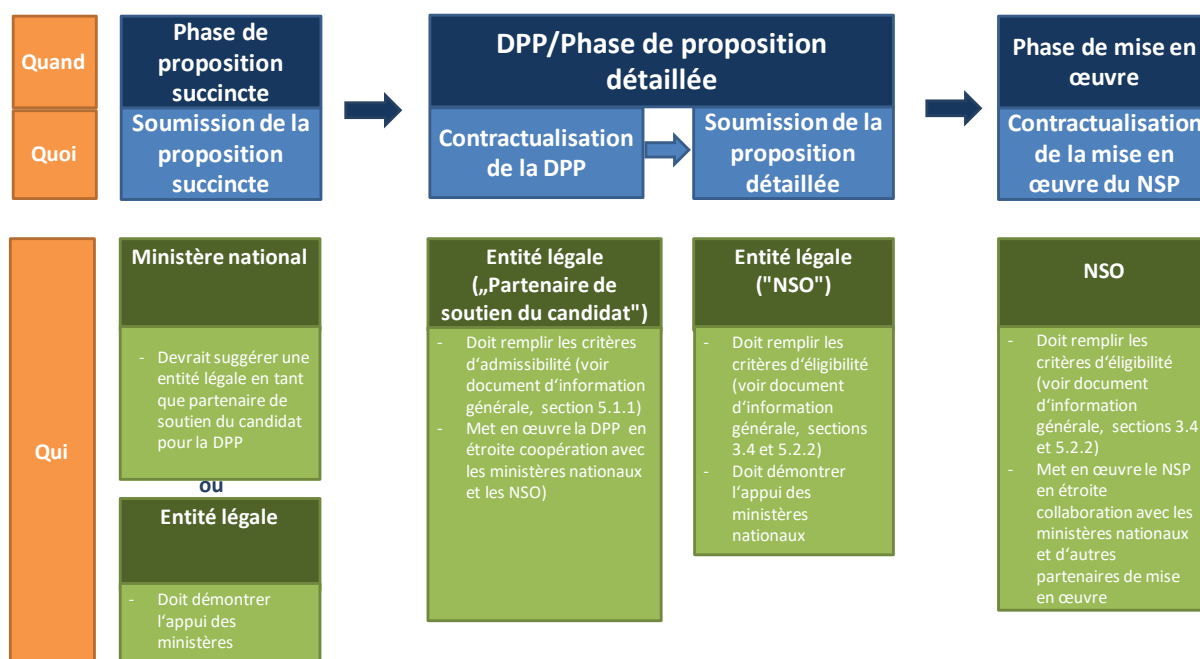


Figure 4: Aperçu des phases et acteurs

5.1 La phase de la proposition de soutien succincte (NSP Outline Phase)

Une fois l'appel pour des propositions de soutien succinctes lancé, toutes les informations et tous les documents pertinents sont disponibles sur le site web officiel de la NAMA Facility. Lors de la soumission des propositions de soutien succinctes, il est obligatoire d'utiliser le modèle de proposition de soutien succincte (*NSP Outline template*) pour le 7^{ème} appel à propositions publié sur le site Web. La proposition de soutien succincte et les annexes doivent être soumises en anglais.

5.1.1 Les candidats dans la phase de proposition de soutien succincte

Les propositions succinctes des NSP peuvent être soumises par les candidats suivants :

- un **ministère national** (voir ci-dessous pour le partenaire de soutien du candidat), ou
- les **entités juridiques** qui satisfont aux exigences de capacité suivantes et reçoivent l'aval suffisant des institutions gouvernementales nationales pertinentes pour la mise en œuvre du NSP. Notez que ces candidats peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être qualifiés de NSO pour la mise en œuvre du NSP.

Si le candidat est un ministère national, une entité juridique distincte doit être identifiée en tant que **partenaire de soutien du candidat** (*Applicant Support Partner*) pour la passation du contrat de la phase de préparation détaillée. Le partenaire de soutien du candidat doit respecter les critères mentionnés ci-dessous. Si le partenaire de soutien du candidat est jugé inéligible lors de l'évaluation, il peut être remplacé dans le cadre du processus d'évaluation et de passation du contrat de la phase de préparation détaillée (voir également chapitre 5.1.4).

Les candidats **autres que les ministères nationaux ou les partenaires de soutien du candidat** doivent remplir les conditions suivantes :

- Expérience dans le pays de mise en œuvre (au moins 3 ans)
- Expérience dans le secteur respectif (au moins 5 ans)
- Expérience dans le développement de projet et / ou la gestion de projet (au moins 5 projets dont le niveau de financement est similaire à celui du NSP)
- Expérience dans l'élaboration de politiques et / ou programmes d'investissement / de finance climat (au moins 5 projets)
- Expérience de travail avec le secteur public (au moins 3 ans)
- Chiffre d'affaires annuel d'au moins 1 million d'euros sur les 3 dernières années et de 10% du volume de financement demandé pour la mise en œuvre
- Le candidat ou le partenaire de soutien du candidat doit fournir au cours de l'évaluation approfondie des budgets annuels et des états financiers relatifs (de préférence des rapports d'audit) des trois dernières années, une preuve des structures internes et externes de contrôle et de reporting et, le cas échéant, des informations sur ses procédures d'approvisionnement et de passation des marchés. Le NFGA conclura un contrat pour la DPP avec les candidats qualifiés ou les partenaires de soutien des candidates sur la base d'un contrôle d'éligibilité spécifique (voir aussi annexe 3).

Afin de garantir l'entier appui du gouvernement national, la proposition de soutien succincte (NSP Outline) devrait être accompagnée de lettres de soutien du gouvernement national (au moins du ministère national du secteur concerné, responsable de la mise en œuvre du NSP et du ministère responsable du changement climatique, y compris les négociations de l'UNFCCC sur le changement climatique).

Notez que tout financement accordé par la NAMA Facility doit être dépensé conformément à l'objectif d'utilité publique de promouvoir le développement durable dans les pays partenaires qui sont inclus dans la liste du CAD de l'OCDE. Il ne peut pas procurer un avantage économique aux candidats ou au partenaire de soutien du candidat ou à l'un des partenaires de mise en œuvre.

Agir conformément à cet objectif d'utilité publique signifie que le NSP et ses activités doivent viser à produire un impact nettement positif sur la société et l'environnement dans le pays partenaire. Cela empêche la dérivation d'un avantage économique ou d'un avantage commercial pour le candidat, le partenaire de soutien du candidat ou tout partenaire de mise en œuvre à la suite du NSP ou de l'utilisation du financement de la NAMA Facility.

Les entreprises privées à but lucratif *enregistrées dans l'UE* sont exclues de la participation en tant que candidat ou partenaire de soutien du candidat. Pour les entreprises privées à but lucratif établies en dehors de l'UE, voir l'annexe 3 du document d'information générale (GID).

Les critères d'éligibilité pour les entités légales ne sont pas les mêmes pour la DPP que pour la mise en œuvre du NSP. La phase de proposition de soutien succincte (*NSP Outline phase*) est ouverte aux candidats et partenaires de soutien des candidats qui n'ont pas nécessairement besoin d'être qualifiés de NSO pour la mise en œuvre. Cependant, dans la proposition de soutien succincte, un NSO qualifié (ou une liste de NSO possibles) pour la mise en œuvre du NSP doit être proposée (voir 3.4 et 5.2.2). Il convient de noter que l'éligibilité du NSO n'est pas un critère de sélection fixe dans la phase de

proposition de soutien succincte, mais qu'elle doit être confirmée au plus tard pendant les trois premiers mois de la DPP.

5.1.2 Soumission des propositions succinctes (NSP Outlines)

Modèle de proposition succincte : Le modèle de proposition de soutien succincte (*NSP Outline template*) et les annexes permettent une présentation cohérente et complète du NSP. Pour cela, le modèle fournit des questions d'orientation dans chaque section. Le nombre de mots est seulement indicatif. Les annexes basées sur Excel (ou des feuilles de calcul similaires) doivent être soumises sous cette forme, c'est-à-dire pas sous forme de pdf ou d'autres formats, et inclure des formules au lieu de chiffres codés en dur.

Soumission : La date limite de soumission est publiée sur le site web de la NAMA Facility et strictement appliquée comme critère d'éligibilité formel. Les propositions soumises en retard seront jugées inéligibles. Les propositions de soutien complètes avec toutes les annexes (toutes en anglais) doivent être soumises électroniquement par un représentant du candidat dûment autorisé à : contact@nama-facility.org. La confirmation de la réception des propositions de soutien sera fournie par la TSU dans un délai de deux jours ouvrables.

5.1.3 Critères d'évaluation des propositions de soutien succinctes

Les NSP ambitieux sont définis par leur potentiel de transformation et d'atténuation, ainsi que par leur potentiel de mobilisation de financements publics et privés supplémentaires. Les NSP devraient définir comment les actions d'atténuation tels que les NAMA dans un certain secteur pourraient être mises en œuvre et, en principe, devraient être proches de la mise en œuvre à plus grande échelle. Cela devrait inclure un mécanisme financier qui permettrait une réorientation des décisions d'investissement publiques et privées au-delà de la durée de vie du NSP menant à une trajectoire de développement neutre en carbone. Les NSP devraient ensuite être davantage développés pendant la DPP afin d'être prêts pour une mise en œuvre complète. La NAMA Facility fournira un appui aux NSO pour la préparation détaillée des NSP pendant la phase de la DPP. Afin de développer tout son potentiel, le NSP doit répondre de manière réaliste à tous les obstacles réglementaires et financiers. Les NSP axés sur les activités de test et de recherche, par exemple les projets pilotes technologiques, sont considérés comme prématurés pour la mise en œuvre à un niveau pertinent.

Critères d'éligibilité

Afin d'être pris en compte, les NSP doivent satisfaire à un ensemble de critères d'admissibilité, qui permettent de s'assurer que les propositions de soutien soumises satisfont aux exigences formelles de la mise en concurrence pour le soutien de la NAMA Facility. Les critères suivants s'appliquent :

Critères d'éligibilité
<ul style="list-style-type: none">• Soumission dans les délais requis• Exhaustivité des documents (y compris les lettres de soutien* des ministères)• Documents fournis en anglais• Durée envisagée de la mise en œuvre de 3-5 ½ ans• Durée de la DPP envisagée de max. 15 mois• Admissibilité à l'APD du pays selon la liste du CAD de l'OCDE pendant toute la période de mise en œuvre du NSP• Qualification du financement de la NAMA Facility en tant que financement de l'APD

- Le volume de financement demandé à la NAMA Facility pour la mise en œuvre est de l'ordre de 5 à 20 millions d'euros excluant le financement pour la phase de préparation détaillée
- Le financement de la NAMA Facility n'est pas utilisé pour générer des quotas d'émission de GES négociables sur le marché de la conformité, tels que les URCE ou, s'ils sont générés, les quotas devraient être annulés de manière vérifiable.
- L'additionnalité du NSP

* Des e-mails des ministères nationaux confirmant le soutien au NSP sont également acceptés lors de la soumission de la proposition de soutien succincte. Dans ce cas, la lettre de soutien proprement dite doit être présentée au plus tard lors de la phase d'évaluation approfondie.

Critères d'ambition

Les critères d'ambition visent à faire en sorte que la NAMA Facility soutienne les NSP les plus ambitieux. Les NSP sont évalués sur la base d'un système de notation à points. Au total, jusqu'à 25 points peuvent être attribués aux critères d'ambition. L'ambition sera évaluée par rapport au contexte du pays et du secteur. Veuillez noter que les NSP devraient adopter une approche prudente quant à leur potentiel financier et d'atténuation, étant donné que le succès du NSP sera évalué par rapport à cette proposition initiale tout au long du processus d'évaluation et de mise en œuvre.

Critère	
Potentiel de changement transformatif (11 points)	<p>Le potentiel de changement transformatif est crucial pour la NAMA Facility. Cela implique de réorienter durablement le flux des fonds publics et privés vers des actions d'atténuation des GES. La volonté politique et les décisions respectives en matière d'atténuation des GES se traduisent par des lois et des réglementations ainsi que par la réaffectation des ressources financières et des flux de trésorerie (par ex. les subventions).</p> <p>Les critères détaillés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement / appui du gouvernement • L'intégration dans les stratégies nationales, y compris les co-bénéfices en tant que moteurs de la mise en œuvre et le lien avec les contributions déterminées au niveau national (NDC) • Effet catalytique et portée (changement significatif) • Réplicabilité / évolutivité au niveau national et / ou régional • Durabilité (changement irréversible)
Ambition financière (6 points)	<p>La mobilisation des fonds publics et privés (c'est-à-dire le levier) en termes de contribution publique nationale et de financement du secteur privé est considérée comme essentielle pour induire et faire progresser le changement transformatif vers une voie de développement neutre en carbone. Le levier financier est évalué par rapport au secteur et au pays.</p> <p>Les critères détaillés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des barrières financières / économiques du marché • Participation significative du secteur privé • Contribution significative du budget public •
Potentiel d'atténuation (8 points)	<p>Le potentiel d'atténuation montre la contribution directe et indirecte d'un NSP à l'objectif de 1,5 °C / 2 °C et au NDC du pays. Il est évalué en termes relatifs, c'est-à-dire par rapport au secteur et au pays.</p> <p>Les critères détaillés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plausibilité des hypothèses sous-jacentes, base, calculs

	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'atténuation direct • Potentiel d'atténuation indirect • Rapport coût-efficacité
--	---

Les fiches d'orientation des indicateurs du cadre de monitoring et d'évaluation (*M&E Framework*) de la NAMA Facility fournissent des informations supplémentaires sur les définitions et les méthodologies.

http://www.nama-facility.org/fileadmin/user_upload/publications/documents/2015-11_doc_nama-facility_nsp-guidance.pdf

Critères de faisabilité

Les critères de faisabilité visent à s'assurer que les NSP sont non seulement très ambitieux, mais aussi susceptibles d'être mis en œuvre avec succès. Au total, jusqu'à 25 points peuvent être attribués à la candidature pour la faisabilité.

Critère	
Justification / Logique du projet (10 points)	<p>Le critère clé de la justification du projet est une analyse détaillée des obstacles qui montre clairement la situation actuelle du secteur et ce qui entrave le changement transformatif. Le NSP doit s'attaquer aux obstacles – pas simplement les contourner. Les NSP devraient utiliser des synergies avec d'autres projets dans toute la mesure du possible.</p> <p>Les critères détaillés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plausibilité de l'analyse des obstacles • Plausibilité de la justification du projet • Cadre logique clair (indicateurs et risques) • Définition claire du/des groupe(s) cibles • Définition claire des synergies avec d'autres projets • Portée appropriée et claire du NSP • Justification des fonds du NSP
Conception du projet (13 points)	<p>Le concept du projet doit répondre à l'analyse des obstacles et montrer comment les mesures réglementaires, les mécanismes financiers, les changements technologiques et le renforcement des capacités fonctionnent ensemble pour le changement transformatif proposé, levant ainsi les obstacles identifiés. Les mécanismes de financement d'un NSP (basés sur une analyse des obstacles et des modèles économiques solides pour les investisseurs / consommateurs), sont particulièrement importants, éventuellement associés à des initiatives réglementaires, et devraient déclencher une réorientation des investissements et des flux de trésorerie dans le secteur.</p> <p>Les critères détaillés sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure institutionnelle adéquate • Haut niveau de l'état de préparation à la mise en œuvre • Technologie(s) réalisable(s) et appropriée(s) • Modèle(s) d'activité plausible(s) au niveau de l'investissement • Mécanisme financier approprié et éventuellement réglementation pour surmonter les obstacles et rendre les modèles commerciaux viables

	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures de coopération technique et d'assistance clairement définies • Demande de financement raisonnable (y inclus le rapport entre le financement pour la coopération (FC) financière et le financement pour la coopération technique (TC))
Concept de la DPP (2 points)	<p>Le concept pour la phase de préparation détaillée (DPP) est de montrer que le candidat a une compréhension claire des détails et de l'état de préparation à la mise en œuvre requis d'une proposition détaillée et comment s'y préparer. Le concept devrait également montrer une autoréflexion sur ce qui peut être fait en interne et où une expertise supplémentaire (par ex., la compétence financière) doit être recrutée à partir de sources externes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Focus adéquat • Intégralité (complète et cohérente) • Adéquation de l'approche / méthodologie • Calendrier réaliste • Pertinence du financement demandé pour la DPP

Remarque : Bien que le modèle de proposition de soutien succincte ait une structure «allégée» réduite, les attentes de la NAMA Facility quant à l'état de préparation à la mise en œuvre et à l'ambition des projets demeurent élevées. Veuillez consulter les fiches d'information sur les leçons apprises et sur les mécanismes financiers, publiés sur le site web de la NAMA Facility pour plus d'informations:

http://www.nama-facility.org/fileadmin/user_upload/publications/factsheets/2016-02_factsheet_nama-facility_lessons-learned-2015.pdf;

http://www.nama-facility.org/fileadmin/user_upload/publications/factsheets/2016-02_factsheet_nama-facility_financial-mechanisms-2016.pdf.

Cette dernière est un point de référence pour décrire les modèles économiques pour les investisseurs / consommateurs et les mécanismes financiers conçus pour surmonter les obstacles à l'investissement. Il n'est pas nécessaire de fournir des calculs et des chiffres détaillés dans la proposition succincte, mais le candidat doit démontrer que les aspects économiques et financiers du NSP ont été conçus avec un degré élevé de diligence et que des informations suffisantes ont été recueillies pour évaluer la viabilité de l'approche.

5.1.4 Processus d'évaluation lors de la phase de la proposition de soutien succincte (NSP Outline Phase)

L'évaluation comporte deux étapes distinctes : une évaluation sur documents initiale suivie d'une évaluation approfondie. L'évaluation approfondie peut inclure une série de clarifications écrites avec des NSP présélectionnés et une évaluation sur place. Le résultat de la combinaison des deux éclairera la décision de financement sur la DPP.

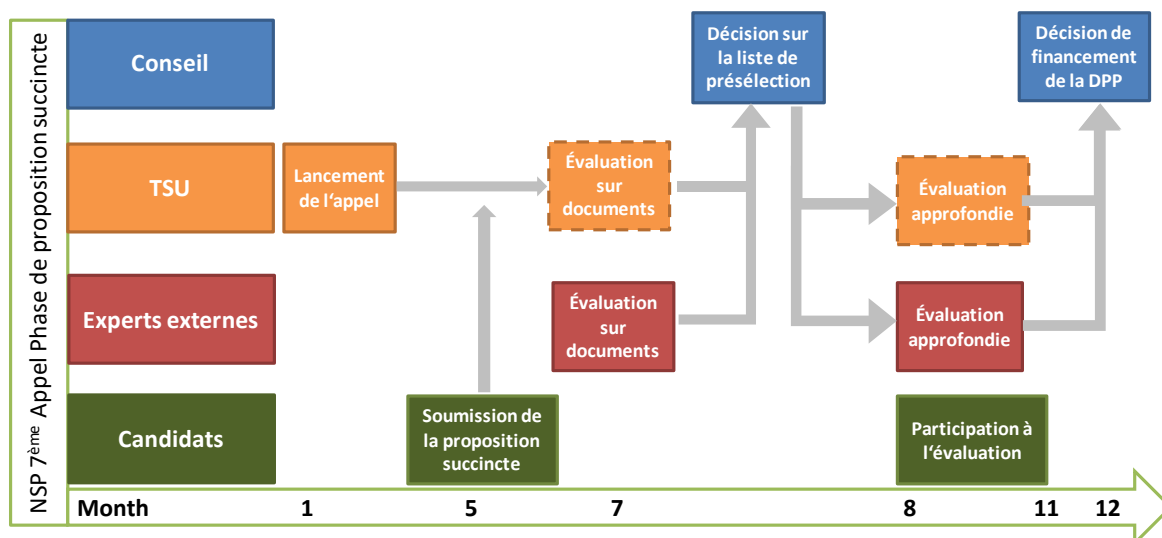


Figure 5 : 7^{ème} Appel Phase de proposition de soutien succincte – acteurs et activités

Lors de l'évaluation préliminaire sur documents, les propositions de soutien succinctes soumises seront évaluées par rapport à l'ensemble des critères de sélection. Les NSP sont d'abord évalués pour leur éligibilité générale. Ceux qui réussissent sont évalués par rapport aux critères d'ambition et de faisabilité mentionnés ci-dessus. L'admissibilité est évaluée sur une base Oui / Non; et l'ambition et la faisabilité sur un système de points avec un maximum de 25 points chacun. Les NSP qui ne dépassent pas un **seuil de 50% (c'est-à-dire 25 points)** d'ambition et de faisabilité combinés au cours de l'évaluation préliminaire sur documents ne seront pas considérés pour une évaluation approfondie. Le Conseil décidera quels NSP feront l'objet d'une évaluation approfondie, pouvant éventuellement inclure une évaluation sur place. Les critères d'évaluation décrits ci-dessus s'appliqueront aux deux étapes de l'évaluation, mais l'évaluation approfondie se concentrera sur des questions spécifiques qui ont pu être identifiés lors de l'évaluation préliminaire. L'éligibilité du (co-)candidat à la contractualisation de la DPP sera vérifiée lors de l'évaluation sur site.

L'évaluation approfondie sert à confirmer et à développer l'évaluation préliminaire sur documents, en particulier sur les questions suivantes :

- L'appropriation nationale et les capacités des partenaires politiques et partenaires de mise en œuvre
- Vérification du potentiel d'atténuation et du levier financier
- Le concept de projet (y compris additionnalité, analyse des obstacles, groupes cibles, synergies, etc.)
- État de préparation du NSP à la mise en œuvre
- Discussion et élaboration plus détaillée du concept pour la DPP qui peut également inclure une révision du budget et des conditions, si nécessaire

L'évaluation sur place potentielle devrait en moyenne prendre trois jours par NSP. La participation active et le soutien du candidat et du partenaire de soutien du candidat sont cruciaux - le candidat est invité à soutenir l'équipe d'évaluateurs externes dans la mise en place des réunions et la mise à disposition des coordonnées et de la documentation. Un calendrier exact sera communiqué une fois

que le Conseil aura décidé de la liste de présélection et que des évaluateurs externes auront été désignés pour évaluer des projets spécifiques.

L'évaluation approfondie aboutira à une recommandation finale quant à l'opportunité de considérer le NSP pour le financement de la DPP. Les évaluateurs peuvent proposer des conditions et des mesures prescriptives à inclure dans le concept pour la DPP, par ex. un changement ou une identification d'un NSO approprié dans un certain laps de temps ou un changement de partenaires de mise en œuvre, l'inclusion d'un avis d'expert externe (par exemple sur le financement) ou, dans des cas exceptionnels, même un ajustement de l'approche de mise en œuvre choisie. Les ajustements proposés seront discutés avec le candidat/le partenaire de soutien du candidat pour qu'il puisse commenter, car le concept de la DPP doit refléter ces commentaires et les conditions possibles, et un concept de DPP finalisé deviendra la base pour la contractualisation de la DPP.

Une liste de présélection modifiée de NSP et de recommandations de financement sera soumise à la décision du Conseil, avec la notation finale (points) de la proposition succincte ayant été ajustée en fonction des résultats de l'évaluation approfondie. Les candidats seront informés de la décision et ceux sélectionnés pour la DPP concluront un accord de financement avec le NFGA.

L'évaluation des propositions de soutien succinctes est réalisée par des évaluateurs externes qui ont été recrutés sur la base d'un appel d'offres public. La TSU entreprend une évaluation en parallèle afin de vérifier et d'être parfaitement informé, mais l'évaluateur externe établit le classement des NSP et soumet des recommandations au Conseil.

5.2 Phase de préparation détaillée du NSP (DPP) / Phase de la proposition de soutien détaillée (*Proposal Phase*)

L'objectif ultime de la DPP est de préparer une proposition de soutien détaillée complète pour la mise en œuvre du NSP. À cette fin, le candidat ou le partenaire de soutien du candidat peut engager des experts et consultants externes pour préparer le concept détaillé du projet, mener les études de base et de faisabilité nécessaires pour établir le mécanisme financier, vérifier le potentiel d'atténuation et mener d'autres activités nécessaires à la préparation détaillée du projet. La TSU propose d'aider les candidats ou les partenaires de soutien des candidats à identifier et à engager une expertise externe, le cas échéant.

Au cours de la DPP, une coopération étroite avec les partenaires de mise en œuvre nationaux et les partenaires politiques est considérée comme cruciale pour confirmer l'appropriation nécessaire qui est fondamentale pour déployer le potentiel transformatif du NSP. Il en va de même pour la coopération avec le NSO pressenti, dans le cas où il s'agit d'une entité différente du candidat ou de son partenaire de soutien.

Identification et vérification spécifique d'éligibilité du NSO

Si le candidat ou le partenaire de soutien du candidat pour la DPP et le NSO prévu pour la phase de mise en œuvre du NSP sont des entités différentes, le NSO doit être identifié et confirmé au plus tard 3 mois après le début de la DPP. Les critères généraux d'admissibilité du NSO sont fournis en section 5.2.2.

Une confirmation du NSO au début de la DPP est importante afin de permettre la participation active du NSO à la DPP et la formulation de la proposition détaillée qui doit être soumise par le NSO. Le NSO doit subir une vérification spécifique d'éligibilité et une due diligence renforcée par le NFGA, conformément à ses directives respectives qui englobent les procédures et capacités administratives et financières ainsi que la capacité générale du NSO à mettre en œuvre le NSP proposé (voir également annexe 3). Le NSO est censé soutenir la vérification de l'éligibilité et la due diligence en fournissant les informations et les documents demandés par le NFGA (ou un consultant externe affecté à cette tâche). Si la vérification spécifique d'éligibilité du NSO a un résultat négatif, le gouvernement sera aidé dans l'identification d'un NSO alternatif.

Durée de la DPP

La DPP a une durée totale de 6 à 15 mois à compter de la signature de l'accord de financement pour la DPP jusqu'à la soumission de la proposition détaillée. L'attribution d'un soutien financier à la DPP sera liée à la démonstration des progrès satisfaisants réalisés en ce qui concerne les jalons cruciaux de la DPP. Pour cela, la DPP est divisée en deux phases. L'entrée dans la deuxième phase dépend de la réalisation des étapes convenues dans la première phase (la première phase peut durer jusqu'à six mois). La proposition de soutien détaillée (NSP Proposal) peut être soumise dans les 10 ou 15 mois suivant la signature de l'accord de financement pour la DPP.

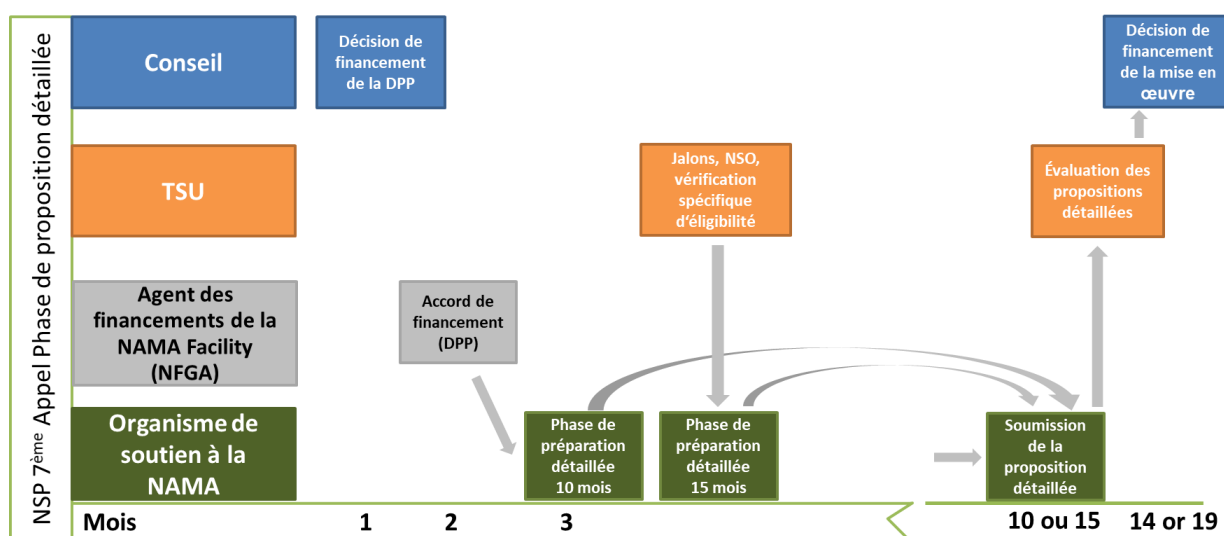


Figure 6 : 7^{ème} Appel DPP / Phase de proposition de soutien détaillée – acteurs et activités

5.2.1 Soumission des propositions

Modèle de proposition de soutien détaillée (*Proposal template*) : Le modèle sera mis à la disposition du candidat/partenaire de soutien du candidat au début de la DPP. La proposition du NSP doit couvrir entre autres une analyse complète du modèle économique sous-jacent et des mécanismes de soutien financier proposés, le calcul justifié des réductions d'émissions directes et indirectes attendues et le potentiel d'atténuation, l'organisation institutionnelle (y compris un comité de pilotage et des partenaires de mise en œuvre avec leurs rôles respectifs et responsabilités) et l'évaluation, la définition des garanties pour les questions environnementales et sociales et les considérations en matière de droits de l'homme et de genre.

Soumission : La proposition détaillée complète du NSP doit être soumise au plus tard 15 mois après la conclusion de l'accord de financement de la DPP. Cependant, une soumission antérieure au 10^{ème} mois est encouragée. Les échéances intermédiaires spécifiques pour les jalons et la date limite finale de soumission (au plus tard après 15 mois) feront partie de l'accord de financement individuel pour la DPP.

La proposition détaillée complète et signée du NSP doit être **soumise par voie électronique** en version pdf et en version Word/Excel à l'adresse suivante **avant la date limite:** contact@nama-facility.org.

5.2.2 Les candidats dans la phase de proposition de soutien détaillée / NSO

Les propositions du NSP ne peuvent être soumises que par le NSO désigné. Dans les cas où deux NSO sont désignés pour la mise en œuvre du NSP (c'est-à-dire un NSO pour la TC et un pour la FC), il est prévu qu'ils soumettent une proposition du NSP qui comprend les rôles, les responsabilités et les budgets clairement définis et qui est confirmé par écrit par les deux NSO.

Les critères d'éligibilité pour les NSO pour la mise en œuvre sont différents, et plus exigeants, que pour les candidats soumettant une proposition de soutien succincte. La NAMA Facility n'exige pas que les NSO passent par un processus d'accréditation. Les NSO seront soumis à un processus de due diligence renforcé initié par le NFGA pendant la DPP. En général, les organisations internationales et nationales (entités juridiques) peuvent être considérées comme des NSO, ont été approuvées par le gouvernement national pour leur rôle de NSO et remplissent les critères suivants (pour les critères d'éligibilité spécifiques, voir l'annexe 3) :

- Expérience de travail avérée dans le pays de mise en œuvre (> 3 ans)
- Expérience de travail avérée dans le secteur concerné (> 5 ans)
- Expérience avérée de la mise en œuvre de projets en tant que chef de file (> 5 projets avec un volume de financement similaire à celui demandé)
- Expérience avérée en investissement / finance climat (> 5 projets)
- Expérience avérée de la mise en œuvre de projets d'APD (> 5 millions d'euros)
- Expérience avérée dans le travail avec le secteur public (> 3 ans)
- Pour les entités autres que les institutions financières, la moyenne du chiffre d'affaires annuel au cours des trois dernières années > le volume de NSP demandé

Veillez noter que tout financement accordé par la NAMA Facility doit être dépensé conformément à l'objectif d'utilité publique pour promouvoir le développement durable dans les pays partenaires qui sont inclus dans la liste du CAD de l'OCDE (voir également la section 5.1.1 pour plus de détails sur l'objectif d'utilité publique). Le financement de la NAMA Facility ne peut pas fournir un avantage économique au NSO ou à l'un des partenaires de mise en œuvre.

Le NSO devrait s'aligner sur les processus et les exigences mis en place par la NAMA Facility pour le monitoring et l'évaluation, le reporting, la gestion des connaissances et la communication.

5.2.3 Critères d'évaluation

Seules les propositions de soutien détaillées des NSP qui sont complètes et remplissent toutes les exigences formelles seront acceptées pour l'évaluation. Les propositions détaillées des NSP soumises seront évaluées par rapport à une liste de critères similaires à l'évaluation des propositions succinctes. Cependant, une importance particulière est attachée à l'évaluation de faisabilité à ce stade. Sur une échelle de 50 points, les propositions détaillées des NSP seront évaluées comme suit:

- 15 points : Ambition
- 35 points : Faisabilité

Les NSP devront atteindre un seuil afin d'être pris en considération pour le financement de la NAMA Facility. Les propositions des NSP qui passent avec succès le processus d'évaluation mais ne pouvant pas être financées immédiatement en raison de fonds limités pourront être prises en considération dès que de nouveaux fonds seront disponibles. Elles pourront également être soumises à d'autres facilités de financement.

L'appui écrit du gouvernement national doit être annexé à la proposition détaillée du NSP confirmant que le ministère sectoriel national concerné et le ministère responsable du changement climatique (y compris les négociations de l'UNFCCC sur le changement climatique) approuvent le concept détaillé du NSP, le NSO et son plan de mise en œuvre et s'engagent à soutenir la mise en œuvre du NSP.

Critères d'ambition

L'évaluation des propositions détaillées des NSP suit les mêmes critères avec la même logique que celle appliquée pour l'évaluation des propositions succinctes, bien qu'un niveau d'affinement plus élevé, en particulier en ce qui concerne le potentiel d'atténuation, et un mécanisme de financement bien conçu reposant sur des données de base solides soient attendus pour la proposition détaillée du NSP. Des hypothèses corroborées et des calculs du potentiel d'atténuation des GES doivent être présentés, et la contribution financière du budget public national nécessite un niveau d'engagement plus élevé (sécurité), etc. Les critères d'évaluation de l'ambition sont les suivants :

Critère	
Potentiel de changement transformatif	<ul style="list-style-type: none">• Engagement / appui du gouvernement• Intégration dans les stratégies nationales / co-bénéfices du développement durable• Effet catalytique et portée (changement significatif)• Réplicabilité / évolutivité• Durabilité (changement irréversible)
Ambition financière	<ul style="list-style-type: none">• Suppression des barrières financières / économiques du marché• Participation significative du secteur privé• Contribution significative du budget public• Participation d'autres financiers (éventuellement de développement)
Potentiel d'atténuation	<ul style="list-style-type: none">• Plausibilité des hypothèses sous-jacentes, base, calculs• Potentiel d'atténuation direct

	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'atténuation indirect • Rapport coût-efficacité
--	---

Critères de faisabilité

Les propositions détaillées des NSP seront évaluées plus strictement en ce qui concerne les critères de faisabilité que les propositions succinctes. Ils doivent être justifiés par des études de base et de faisabilité. L'état de préparation à la mise en œuvre du mécanisme de financement et ses hypothèses et calculs sous-jacents revêtent une importance particulière pour l'évaluation de la faisabilité, car la mise en œuvre du mécanisme de financement doit commencer au cours de la première année et demie de mise en œuvre du NSP. En outre, une structure institutionnelle plausible et claire du NSP est attendue, ce qui signifie que les principaux partenaires de mise en œuvre, leurs rôles et responsabilités respectifs ainsi qu'une structure de pilotage politique appropriée (comité de pilotage par exemple) sont clairement définis et impliqués.

Le NSP doit indiquer quelle(s) institution(s) nationale(s) se chargera(ont) du monitoring lors de la mise en œuvre du NSP et au-delà. L'approche proposée pour la gestion des connaissances et la communication sera également évaluée.

Les critères de faisabilité sont les suivants :

Critère	
Justification / Logique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Plausibilité de l'analyse des obstacles • Plausibilité de la justification du projet • Cadre logique clair (y compris les indicateurs fondamentaux de la NAMA Facility) • Analyse des risques (y compris l'évaluation de l'impact environnemental et social, les droits de l'homme et les questions de genre) • Groupe cible (y compris le genre) • Synergies avec d'autres projets • Portée appropriée du NSP • Justification / additionalité des fonds NSP
Structure institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité et légitimité des partenaires de mise en œuvre • Répartition des rôles et des responsabilités • Structure de pilotage • Autres parties prenantes (rôles et responsabilités)
Concept du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à la mise en œuvre, y compris la définition des jalons appropriés pour les phases de mise en œuvre 1 et 2 • Technologie faisable et appropriée • Modèle(s) économique(s) plausible(s) • Mécanisme de financement complet et durable • Des mesures d'assistance technique clairement définies • Calendrier de mise en œuvre approprié, incl. jalons • Concept de M&E • Concept pour la gestion des connaissances et la communication
Budget du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de financement raisonnable

	<ul style="list-style-type: none">• Budget cohérent et adéquat• Cofinancement (garanti)
--	--

5.2.4 Processus d'évaluation et de décision de financement des propositions détaillées

Les propositions détaillées des NSP font l'objet d'une évaluation détaillée. Au cours de l'évaluation, le NSO peut être contacté par la TSU ou des évaluateurs externes au nom de la TSU pour obtenir des clarifications. Les propositions de NSP réussissant l'évaluation sont recommandées au Conseil. Selon le résultat de l'évaluation et le financement disponible, le Conseil prend une décision de financement finale par lots. Le NSO et les partenaires politiques sont informés en temps voulu de la décision du Conseil. Le processus d'évaluation et de décision de financement prend environ quatre mois.

Les NSP sélectionnés pour le financement passeront aux étapes suivantes pour conclure un accord de financement avec le NFGA sur la mise en œuvre du NSP.

6 Mise en œuvre du NSP

Après l'approbation finale d'un NSP par le Conseil, le NFGA conclura un accord de financement avec le NSO qualifié. Toutes les règles et procédures, qui ont été définies dans les arrangements contractuels sous-jacents entre les bailleurs de fonds et le NFGA et qui sont pertinentes pour la mise en œuvre du NSP, doivent être reflétées dans l'accord de financement.

Le NSO est entièrement responsable de la mise en œuvre du NSP conformément à la proposition de soutien détaillée du NSP et des conditions stipulées dans l'accord de financement.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide, la phase de mise en œuvre sera divisée en deux phases distinctes :

La phase de mise en œuvre 1 commence par l'approbation par le Conseil de la mise en œuvre du NSP et la notification respective des partenaires politiques et du NSO. Pendant la phase de mise en œuvre 1, tous les contrats et accords nécessaires à la mise en œuvre de la FC et de la TC doivent être établis. Un ensemble de jalons prédéfinis doit également être atteint. Pendant cette période, seules des activités d'assistance technique mineures devraient être entreprises. La phase de mise en œuvre 1 aura une durée maximale de 18 mois, après quoi les bailleurs de fonds pourront décider de suspendre le soutien si des progrès insuffisants sont réalisés en ce qui concerne l'avancement de la passation des contrats et les jalons préétablis. La durée pourrait également être plus courte. Le financement de la NAMA Facility pour cette première phase sera limité.

La phase de mise en œuvre 2 est la phase de mise en œuvre complète du projet dans le pays partenaire. Étant donné que tous les principaux accords contractuels sont en place à ce stade, le NSP devrait être prêt à produire rapidement les résultats escomptés.

Comme la période de mise en œuvre globale est limitée à 5 ans et demi (soit 66 mois), la durée maximale de la phase de mise en œuvre 2 pourrait aller jusqu'à 66 mois moins la durée totale de la phase de mise en œuvre 1. Par exemple, si la phase de mise en œuvre 1 est de 18 mois, la phase de mise en œuvre 2 ne devrait pas dépasser 4 ans (48 mois).

Étant donné que la NAMA Facility se présente comme une plateforme d'apprentissage pour la mise en œuvre de NAMA, les NSO et les partenaires de mise en œuvre doivent partager leur expérience avec la communauté internationale plus large. Cela nécessite que le NSP alloue des capacités et ressources suffisantes à la communication et à la gestion des connaissances. La TSU peut contacter le NSO ou les partenaires de mise en œuvre pour des contributions et des événements spécifiques.

6.1 Monitoring et évaluation

Le monitoring et l'évaluation (M&E) constituent un élément important de la NAMA Facility. Le monitoring est assuré par la TSU pour la NAMA Facility globale et par le NSO pour le NSP individuel. Les NSP sont censés renforcer et institutionnaliser leurs capacités de monitoring avec les institutions nationales du pays partenaire. Cela garantira que les mécanismes de monitoring et de collecte de données ne prendront pas fin lorsque le NSP sera conclu. Il est basé sur le cadre de monitoring et d'évaluation (*M&E Framework*) de la NAMA Facility, qui fournit des directives sur les exigences de monitoring et reporting. En plus des indicateurs mesurant les progrès du NSP sur le plan des

réalisations et résultats, il convient de veiller au monitoring des indicateurs fondamentaux obligatoires et d'autres indicateurs propres au secteur.

(https://www.nama-facility.org/fileadmin/user_upload/publications/documents/2020-11_doc_nama-facility_me-framework_new_deadlines_for_semi-annual_monitoring_2020.pdf)

Les indicateurs fondamentaux obligatoires, que tous les NSP doivent surveiller et en rendre compte, sont les suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre directement réduites par l'intervention du NSP (M1)
- Nombre de personnes bénéficiant directement du NSP (M2)
- Potentiel de changement transformatif (M3)
- Volume de financement public mobilisé (M4)
- Volume de financement privé mobilisé (M5)

Le cadre de M&E de la NAMA Facility est approuvé par les bailleurs de fonds de la NAMA Facility. Les NSO sont priés de fournir un **plan de M&E détaillé** avec des indicateurs validés au cours des **trois premiers mois** de mise en œuvre. Les informations fournies dans les rapports annuels du NSP, en particulier sur l'état des indicateurs fondamentaux obligatoires et des indicateurs additionnels au niveau des NSP, sont agrégées au niveau de la NAMA Facility, et alimentent le monitoring de la NAMA Facility et le reporting au Conseil.

En plus d'un monitoring régulier, les NSP font l'objet d'**évaluations** commandées par la TSU et financées par 1% du budget du NSP au maximum. Tous les NSP doivent faire l'objet d'une évaluation finale au terme de leur période de mise en œuvre. Ceux qui ont une période de mise en œuvre de plus de trois ans sont tenus d'effectuer une évaluation à mi-parcours.

6.2 Reporting

Pour le reporting sur l'avancement, les NSO sont tenus de soumettre régulièrement des rapports à la NAMA Facility en suivant un modèle fourni par la TSU. Ces rapports comprennent les supports suivants :

- Rapports **semestriels** sur l'avancement du projet, leçons apprises et l'état financier
- Rapports **annuels** sur l'état et l'avancement du projet, y compris un calendrier de mise en œuvre actualisé, sur les performances en fonction des indicateurs, l'évaluation des risques, les écarts par rapport à la planification initiale, leçons apprises et la situation financière du projet
- Un rapport **final** doit être soumis dans les six mois suivant la fin du NSP. En plus des exigences de reporting du rapport annuel, le rapport final du projet évaluera la performance et réussite globales du projet en termes de résultats et de réalisations, et mettra en dialogue les impacts observés et les leçons apprises pour une application plus large.

La TSU évaluera les progrès du NSP sur la base du cadre logique, du plan de M&E et des rapports fournis par le NSP.

6.3 Communication et gestion des connaissances

La TSU et les NSO sont responsables de la gestion des connaissances, de la communication et des relations publiques. Cela inclut une approche proactive de l'apprentissage avec des réflexions régulières sur les leçons apprises et le partage avec les parties prenantes de la NAMA Facility. Cela comprend également toute la gamme des mesures de communication telles que les publications, les présentations, la participation à des événements et la communication avec la communauté NAMA / NDC au sens large. Les NSO sont donc invités à allouer des ressources suffisantes pour la communication et la gestion des connaissances dans leur plan de mise en œuvre. Les NSO peuvent être contactés par la TSU pour :

- des contributions à des présentations en fournissant du contenu, des images ou autres - parfois dans des délais courts
- représenter le NSP dans le cadre de la NAMA Facility lors d'un événement national ou régional avec une présentation élaborée conjointement
- des mises à jour sur les progrès de la mise en œuvre

Afin d'harmoniser la présentation et l'identité de la NAMA Facility, la TSU fournit un ensemble de logos et de directives de visibilité qui sont partagés avec les NSO au début de la phase de mise en œuvre et qui sont obligatoires pour l'utilisation.

Résumé des principales modifications et clarifications apportées au document d'information générale du 7^{ème} appel (par rapport au précédent document d'information générale du 6^{ème} appel)

Le document d'information générale (*General Information Document*) et les documents de candidature ont fait l'objet d'une révision mineure pour le 7^{ème} appel à propositions. Ces révisions s'appuient sur les commentaires et enseignements tirés des processus précédents de candidature et de sélection des NSP. Les changements suivants ont été introduits :

- La NAMA Facility soutient les pays en développement et les économies émergentes dans leurs efforts pour passer à des **trajectoires de développement à neutralité carbone**. Cette nouvelle approche élève le niveau d'ambition de la NAMA Facility par rapport à celui du passé, qui avait ciblé le soutien aux voies de développement sobres en carbone dans les pays partenaires. Cette décision historique des donateurs prise en janvier 2020 garantit que la NAMA Facility répond à la pression accrue pour limiter les hausses de température mondiales bien en dessous de deux degrés Celsius. Le document d'information générale et le modèle de proposition de soutien succincte (*NSP Outline template*) ont été modifiés en conséquence dans toutes les sections respectives.
- Une fois que les NSP sont approuvés pour la phase de mise en œuvre, ils devraient commencer rapidement la mise en œuvre réelle du projet. Afin de garantir que des progrès suffisants sont réalisés au cours des premières étapes de la phase de mise en œuvre, une **approche progressive de la mise en œuvre des NSP** a été introduite, dans laquelle les NSP devraient conclure tous les contrats pertinents pour l'opérationnalisation des FC et TC du NSP au cours des 18 premiers mois. (Voir section 6 pour plus de détails.) Dans le même temps, le **délai de mise en œuvre éligible a été étendu à 5 ans et demi** (de 5 ans), à commencer par l'approbation du NSP par le Conseil de la NAMA Facility.
- Le modèle de proposition de soutien succincte et les annexes révisés visent à simplifier la candidature et à fournir davantage de conseils. Les modifications apportées à ceux-ci comprennent, entre autres:
 - L'annexe 4, qui couvre la phase de préparation détaillée (DPP), est maintenant divisée en annexe 4a pour décrire le concept et le plan d'activités de la DPP et l'annexe 4b pour fournir un budget de DPP détaillé.
 - L'ancienne annexe 5 sur les NSO a été supprimée. Ces informations seront désormais demandées dans les trois premiers mois de la DPP.
 - Dans l'annexe 5 (ancienne annexe 7 sur le modèle économique et le mécanisme financier), l'élaboration de scénarios de modèle économique est désormais facultative, tandis que les descriptions du modèle économique et du mécanisme financier restent obligatoires. Les candidats sont également encouragés à fournir leur calcul détaillé des scénarios afin de justifier leur choix pour le mécanisme financier sélectionné et de démontrer qu'il s'agit de l'approche la plus efficace et la plus efficiente pour surmonter les obstacles financiers identifiés.
 - L'annexe 6 (Potentiel d'atténuation des GES) a été révisée afin de fournir plus de clarté et d'orientation et d'offrir une présentation plus cohérente du potentiel d'atténuation.

- Le **soutien consultatif du pool d'experts de la DPP a été remplacé par une offre de soutien général de la TSU pendant la DPP** pour engager une expertise externe. Cela signifie que la TSU est prête à proposer du soutien aux NSP pendant la DPP, sur une base individuelle, pour l'engagement d'une expertise externe. Le soutien de la TSU pourrait, par exemple, prendre la forme de la rédaction des termes de référence pour des missions ou de l'identification d'experts potentiels spécifiques. (Voir section 5.2)

De plus, les points suivants ont été clarifiés :

- L'éligibilité des personnes morales en tant que candidats ou partenaires de soutien des candidats et NSOs dans la section 5.1.1., 5.2.1 et l'Annexe 3 du présent document d'information générale.
- L'exclusion du financement de la NAMA Facility pour les mécanismes de soutien visant à atténuer les risques macroéconomiques dans la section 4.1.
- Le calendrier de la figure 5 qui comprend une période prolongée entre le lancement et la clôture des appels.
- La période d'environ quatre mois que l'évaluation de la proposition de NSP et la décision du Conseil prendra une fois qu'une proposition de NSP sera soumise à la NAMA Facility; voir section 5.2.4.

Glossaire

Agent des financements de la NAMA Facility (NFGA - NAMA Facility Grant Agent): En tant que NFGA de la NAMA Facility, la GIZ est chargée d'administrer la NAMA Facility. Cela comprend la gestion financière et contractuelle ainsi que la vérification préalable des organismes de soutien aux NAMA (NSO).

Ambition / potentiel d'atténuation: C'est l'un des critères d'ambition de la NAMA Facility. Il décrit les réductions directes et indirectes des émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par le projet de soutien à la NAMA (NSP). Le potentiel d'atténuation est également reflété dans l'un des indicateurs fondamentaux obligatoires de la NAMA Facility.

Ambition financière (Financial ambition): Un des critères d'ambition de la NAMA Facility. L'ambition financière d'un projet de soutien à la NAMA (NSP) est évaluée par sa capacité à mobiliser des fonds privés et / ou publics supplémentaires pour la mise en œuvre de la NAMA et / ou pour financer des investissements favorisant des trajectoires de neutralité carbone liés à la NAMA. Le potentiel financier est également reflété dans deux des indicateurs fondamentaux obligatoires de la NAMA Facility.

Bénéficiaires (Beneficiaries): Les personnes dans le pays (et la région), où le NSP est mis en œuvre et qui bénéficient directement du NSP en utilisant les services et les biens fournis par le NSP (les «utilisateurs finaux»). Cela pourrait être des avantages économiques, des améliorations de la qualité de vie ou des capacités améliorées.

Cadre logique (Logframe): Le cadre logique est une matrice de résultats tirée du modèle de résultats ou de la théorie du changement. Le cadre logique montre la relation causale linéaire entre l'impact, le(s) résultat(s) et les réalisations et activités connexes du projet de soutien à la NAMA (NSP). Les indicateurs sont des variables quantitatives et qualitatives pour mesurer les changements et les résultats, et des sources de vérification sont nécessaires pour justifier ces éléments. Les hypothèses et les risques centraux pour atteindre les objectifs définis doivent également être décrits dans le cadre logique, car ils constituent la base du concept de monitoring et d'évaluation (M&E) du NSP.

Candidats (Applicants): Au cours de la phase de proposition succincte initiale, les ministères nationaux ou les entités juridiques peuvent fonctionner en tant que candidats, c'est-à-dire soumettre une proposition de soutien succincte à la NAMA Facility. Les entités juridiques doivent se conformer aux exigences de capacité stipulées au 5.1.1 du document d'information générale (GID) et recevoir un appui suffisant par les institutions gouvernementales nationales pertinentes pour la mise en œuvre du NSP. Dans le cas où la proposition succincte est soumise par un ministère national, une entité juridique devrait être identifiée comme partenaire de soutien du candidat. L'entité juridique (en tant que candidat ou partenaire de soutien du candidat) agira alors en tant que partenaire contractuel pour la phase de préparation détaillée (DPP). Au cours de la phase de proposition détaillée, l'organisme de soutien aux NAMA (NSO) désigné joue le rôle de candidat. Le NSO et la proposition de soutien détaillée doivent avoir été approuvés par le gouvernement national.

Co-bénéfices du développement durable (*Sustainable development co-benefits*): Contributions au développement socio-économique, écologique et institutionnel durable associées à un NSP et qui vont au-delà de la réduction des émissions de GES. Les co-bénéfices sont principalement reflétés dans la politique sectorielle respective et peuvent être obtenus au niveau régional ou local (par ex. augmentation des revenus, sécurité sociale, réduction des polluants atmosphériques). Les co-bénéfices du développement durable sont considérés comme un élément clé pour créer l'appropriation nationale et un moteur pour le changement transformatif et peuvent donc avoir un impact important sur la viabilité à long terme d'un projet de soutien à la NAMA.

Conseil de la NAMA Facility (*Board*): L'organe décisionnel central de la NAMA Facility. Actuellement, le Conseil comprend des représentants de quatre bailleurs de fonds, à savoir le BMUB allemand, le BEIS britannique, le Ministère danois du Climat, de l'Énergie et des Services publics (KEFM), le Ministère danois des Affaires étrangères (MFA) et la Commission européenne. Le Conseil prend toutes les décisions pertinentes liées à la stratégie, aux politiques, aux directives et au budget, et sélectionne les projets de soutien aux NAMA pour le financement.

Diagramme de Gantt (*Gantt chart*): Une illustration visuelle du calendrier du projet. Il affiche le résultat, le calendrier des réalisations et des jalons ainsi que les activités connexes tout au long de l'échéancier du projet de soutien à la NAMA.

Document d'information générale (*GID - General Information Document*): Fournit des informations générales sur la NAMA Facility, ses objectifs et son fonctionnement ainsi que des informations spécifiques sur le processus de sélection des projets de soutien aux NAMA (NSP) pour un financement dans le cadre de la NAMA Facility. Le but de ce document est d'aider les gouvernements nationaux des pays partenaires et d'autres candidats potentiels à préparer des propositions de soutien succinctes (NSP Outlines) pour soumission à la NAMA Facility.

État de préparation à la mise en œuvre (*Readiness*): L'état de préparation à la mise en œuvre fait référence au degré de maturité ou de développement d'un projet de soutien à la NAMA. Les activités de préparation d'un projet sont généralement appelées activités de préparation à la mise en œuvre (*readiness activities*). Dans le sens de la NAMA Facility, un projet de soutien à la NAMA est considéré comme prêt, lorsqu'il est capable de passer immédiatement à la phase de mise en œuvre de l'activité, après une préparation détaillée limitée, par ex. des mécanismes financiers envisagés. La NAMA Facility fournit un soutien pour la mise en œuvre des NAMA.

Impacts (résultats à long terme) (*long-term results*): Effets directs et indirects à long terme du projet de soutien à la NAMA qui reflètent les critères d'ambition : potentiel de changement transformatif, y compris les co-bénéfices du développement durable, ambition financière et ambition d'atténuation.

Indicateurs (*Indicators*): Les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs fournissent des preuves sur l'atteinte des résultats. Les indicateurs ajoutent une plus grande précision aux objectifs du projet et servent de norme contraignante pour mesurer la réalisation des objectifs et donc le succès du projet de soutien à la NAMA. Le cadre de monitoring et d'évaluation (M&E Framework) de la NAMA Facility définit trois types d'indicateurs : les indicateurs fondamentaux obligatoires, les indicateurs de résultat spécifiques au secteur et les indicateurs de réalisation spécifiques au projet. Tous les indicateurs doivent être SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis). Veuillez vous référer au cadre de M&E de la NAMA Facility pour plus d'informations.

Mécanisme financier (*Financial mechanism*): Un mécanisme de financement adéquat est au cœur d'un projet de soutien à la NAMA. Le mécanisme de financement doit être défini de manière à inciter un changement de comportement des acteurs du marché (consommateurs, investisseurs) vers une

voie de neutralité carbone. En même temps, il devrait garantir l'utilisation la plus efficace des financements de la NAMA Facility dans la mesure où il mobilise des fonds publics et / ou privés. Le mécanisme financier, éventuellement associé à des modifications de la réglementation, doit garantir la réduction durable ou l'élimination des obstacles au marché. Dans la plupart des cas, cela nécessite un concept d'élimination progressive pour le soutien de la NAMA Facility et un concept d'introduction progressive d'autres sources de financement, de préférence à partir de sources de financement privées.

Mise en œuvre (*Implementation*): La mise en œuvre d'un projet de soutien à la NAMA (NSP) se réfère à l'étape où le concept, les mesures et les activités du projet sont suffisamment développés et préparés pour démarrer sur le terrain.

Modèle économique (*Business model*): Un indicateur clé du changement transformatif dans un secteur est la réorientation des flux de fonds. Pour y parvenir, les décisions des consommateurs et / ou des investisseurs doivent être attirées vers une filière neutre en carbone. L'hypothèse sous-jacente est que les consommateurs / investisseurs vont changer leurs décisions commerciales / financières si cela leur est économiquement bénéfique et s'il suit un modèle économique potentiellement prospère. Le concept du projet de soutien à la NAMA doit offrir un «modèle économique» (potentiellement) efficace aux consommateurs / investisseurs, comprenant des mécanismes de financement adéquats.

NAMA Facility: Établie conjointement par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (BMUB) et le Département britannique de l'Énergie et du Changement climatique (DECC), et cofinancée par le gouvernement danois et la Commission européenne. Elle fournit un soutien financier aux pays en développement et aux économies émergentes qui font preuve de leadership dans la lutte contre le changement climatique et qui souhaitent mettre en œuvre des NAMA transformatives menées par les pays dans le cadre de l'architecture mondiale d'atténuation.

Organismes de soutien aux NAMA (NSOs – NAMA Support Organisations): Les NSO sont responsables et devront rendre compte de la bonne exécution des fonds et / ou des services, de la gestion financière et administrative du projet de soutien à la NAMA, du reporting à la NAMA et aux donateurs et du monitoring. L'architecture de la NAMA Facility ne permet pas un transfert direct de fonds à l'institution (gouvernementale) de mise en œuvre dans le pays partenaire. Les NSO éligibles peuvent soumettre des propositions succinctes (Outlines) et détaillées (Proposals) pour les projets de soutien aux NAMA à la NAMA Facility.

Partenaires de mise en œuvre (IPs - *Implementing Partners*): Les partenaires de mise en œuvre sont des ministères nationaux (sectoriels), des institutions financières telles que des banques régionales ou nationales (de développement) et d'autres entités publiques et / ou privées mandatées par le gouvernement national pour mettre en œuvre le projet de soutien à la NAMA. La forte implication et l'appropriation du gouvernement national et des partenaires de mise en œuvre sont considérées comme essentielles pour le succès du projet de soutien à la NAMA.

Partenaire de soutien du candidat (*Applicant's Support Partner*): Si un ministère national soumet la proposition de soutien succincte, une entité juridique respectant les critères de capacité stipulés au 5.1.1 du document d'information générale (GID) doit être identifiée comme co-candidat pour la contractualisation de la phase de préparation détaillée (DPP).

Parties prenantes (*Stakeholders*): Personnes ou organisations qui participent activement au projet ou qui sont directement affectées par le NSP d'une manière positive ou négative. Elles pourraient être activement impliquées dans le NSP en tant qu'organismes intermédiaires dans la mise en œuvre (par

ex. les institutions ou associations de micro finance) ou passivement associées plutôt qu'en tant que bénéficiaires (bénéficiant du renforcement des capacités ou étant ciblés à des fins de réduction des méfaits). Les parties prenantes sont différentes des bénéficiaires ciblés d'un NSP.

Potentiel de changement transformatif (Transformational change potential): Le changement est considéré comme transformatif s'il est significatif, brusque (plus rapide que le statu quo) et permanent / irréversible en amenant le pays sur une trajectoire de développement neutre en carbone conforme à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Les NSP peuvent prendre en charge le changement transformatif en permettant une évolution significative en termes de portée (par ex. passage à grande échelle ou réplique), un changement plus rapide ou un changement significatif d'un état à un autre. Ils le font en influençant les politiques, la réglementation et la mise en application et en fournissant des mécanismes de financement adéquats qui parviennent à inciter les consommateurs / investisseurs à prendre des décisions afin de réorienter durablement le flux de fonds dans le secteur vers la voie neutre en carbone.

Projets de soutien aux NAMA (NSPs - NAMA Support Projects): Les projets financés par la NAMA Facility qui fourniront un appui aux gouvernements pour la mise en œuvre des parties les plus ambitieuses de leurs NAMA par le biais d'un soutien financier et d'instruments de coopération technique.

Réalisation (Output): Produits, biens, services et réglementations / normes découlant des activités du projet de soutien aux NAMA.

Résultat (Outcome): L'objectif global direct du projet et les effets directs qui peuvent être attribués de manière causale aux interventions du projet de soutien à la NAMA et reflètent l'utilisation des réalisations (outputs) par le groupe cible.

Technical Support Unit (TSU): Aide le Conseil à gérer la NAMA Facility. La TSU est le secrétariat de la NAMA Facility et le point focal pour les gouvernements nationaux, les NSO et d'autres parties prenantes. La TSU est responsable de l'organisation des appels pour des propositions de soutien succinctes (NSP Outlines), de l'évaluation des propositions succinctes et détaillées (NSP Outlines et Proposals) et du monitoring et de l'évaluation de la NAMA Facility pendant la mise en œuvre. Elle a également des responsabilités dans la gestion financière de la NAMA Facility.

Liste indicative des critères d'éligibilité spécifiques pour les candidats et les organismes de soutien aux NAMA (NSO)

Les candidats et les organismes de soutien aux NAMA seront évalués individuellement dans le contexte spécifique du projet afin de déterminer leur capacité et leur pertinence en tant que partenaire contractuel de la NAMA Facility.

Les candidats, les partenaires de soutien des candidats et les organismes de soutien aux NAMA doivent

1) Être ou représenter une entité juridique

Un examen au cas par cas est effectué pour les organisations qui ne sont pas des entités publiques (associations, fondations, entreprises privées à but lucratif établies en dehors de l'Union européenne, etc.) en ce qui concerne leur forme sociale, leur enregistrement, leur siège social, l'intérêt public des activités à financer et d'autres facteurs. Cet examen est appliqué afin de garantir que, dans le contexte du NSP, l'entité et le financement reçus de la NAMA Facility serviront un objectif d'intérêt public conforme aux priorités de développement durable du pays. Le financement de la NAMA Facility et les activités du NSP en général ne peuvent pas être utilisés pour obtenir un avantage commercial pour le candidat, le partenaire de soutien du candidat ou les partenaires de mise en œuvre impliqués.

Notez que dans les cas où la société mère d'une entité impliquée est basée dans l'Union européenne, l'entité doit clairement démontrer son indépendance par rapport à la société mère.

2) Démontrer la structure organisationnelle et les procédures appropriées

3) Avoir un système de comptabilité approprié avec du personnel qualifié en place

Il est attendu que le budget annuel et les états financiers annuels appropriés, les ventes annuelles et les budgets mis en œuvre au cours des trois dernières années soient rendus disponibles.

4) Disposer de procédures d'attribution de marchés appropriées, conformes à la législation nationale et aux normes internationales

5) Avoir un contrôle interne et externe approprié

6) Démontrer une expérience appropriée dans le traitement du financement (de l'APD), y compris auprès des (autres) donateurs.

Pendant la DPP, les organismes de soutien aux NAMA sont soumis à une vérification préalable renforcée (*enhanced due diligence*) initiée par le NFGA qui inclut, sans s'y limiter, une vérification de la gestion des risques, une analyse financière, le respect des normes environnementales, sociales et de gouvernance. Le NFGA pourrait charger un consultant externe qualifié de soutenir la due diligence renforcée.

Les candidats et les organismes de soutien aux NAMA ne doivent pas être soumis à l'un des aspects suivants :

- Ils ont engagé une procédure d'insolvabilité, ont fait administrer leurs affaires par le tribunal, ont conclu un arrangement avec les créanciers, ont suspendu leurs activités commerciales,

font l'objet de poursuites à ces sujets ou se trouvent dans une situation analogue résultant d'une procédure similaire prévue dans la législation ou la réglementation nationale;

- Ils, ou des personnes habilitées à les représenter, à prendre des décisions ou à exercer un contrôle sur eux; ont été déclarés coupables d'une infraction concernant leur conduite professionnelle par un jugement d'une autorité compétente ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire contre lequel aucun appel n'est possible);
- Ils ont commis une faute professionnelle grave prouvée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier;
- Ils ne respectent pas leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel ils sont établis ou à ceux du pays où le contrat est exécuté;
- Ils, ou des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur eux, ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent ou toute autre activité illégale, lorsque ces activités illégales sont préjudiciables aux intérêts financiers du donateur.